



Paroisse Sainte-Marie en Presqu'île de Crozon

Église catholique en Finistère

Compte rendu de la réunion de l'équipe d'animation pastorale

Du : 19 janvier 2023

Présents : P. Tanneguy, P. Jean-Doret, Chrystelle, Bernard, Alain.
Excusé : -
Absent : -
Invités : Matthieu Le Truédic, Alain Nédélec, Jacques Guillaume, Camille Davaine,
Bertrand de Carvalho.

La réunion a surtout concerné les questions économiques et financières de la paroisse, en présence de Matthieu Le Truédic, économiste diocésain.

1. Le problème financier essentiel est le remboursement des travaux de rénovation du presbytère. Le devis initial de 800 000 euros a été porté à 1,8 millions d'euros compte tenu des imprévus du chantier dus aux faiblesses de la structure endommagée par les bombardements de la fin de la dernière guerre. Il n'en reste pas moins que la paroisse n'est en rien responsable de ce désastre financier, le curé et l'équipe pastorale ayant été contraint par le diocèse d'accepter les travaux. Cependant, c'est à la paroisse de rembourser ce prêt. Or les finances de la paroisse sont à peu près à l'équilibre, et en mettant en œuvre une politique plus efficace, en particulier comme celle mise en place pour la collecte du denier du culte en août 2021, des gains peuvent être espérés. Il devrait donc être possible de rembourser 40 000 euros par an au diocèse à partir de 2024, voire de commencer, mais avec un montant moindre, dès cette année.
2. Le terrain de l'ancien bâtiment paroissial sera vendu à la mairie de Crozon pour une somme de 150 000 euros, somme qui prend en compte le désamiantage et la démolition du bâtiment.

3. Le presbytère de Camaret a été prêté en juin dernier à une famille ukrainienne avec la bénédiction du père Yvon à l'époque. Le contrat passé entre la préfecture et l'association COALIA d'aide aux réfugiés pour le logement de cette famille arrivait initialement à échéance le 31/12/2022. Il a été prolongé par consentement mutuel entre le maire de Camaret et l'économe diocésain jusqu'au 31/03/2023. Or il se trouve que le diocèse souhaite vendre le presbytère de Camaret et donc mettre fin à ce contrat à cette date. Il serait donc nécessaire de reloger nos amis ukrainiens. Contact sera pris entre le diocèse et la mairie de Camaret pour tenter de régler cette question dans les meilleures conditions pour tous. Il restera ensuite à examiner si la salle saint Rioc peut être conservée par la paroisse, ce qui est le souhait de l'équipe pastorale et des personnes invitées à la réunion.
4. La profession de foi aura lieu le samedi 20 mai, week-end de l'Ascension, à 18h00 à Telgruc.
5. La formation des sacristains prévue le dimanche 22 janvier comprendra un volet sur la quête électronique.
6. Les prochaines réunions de l'EAP auront lieu aux dates suivantes à 18h00 :
 - mercredi 15 février,
 - mercredi 15 mars,
 - mercredi 12 avril,
 - mercredi 10 mai,
 - mercredi 7 juin.

Père Tanneguy de Saint Martin,
Curé,